

Nombre de membres

Séance du 05 septembre 2017

en exercice: 13

L'an deux mille dix-sept et le cinq septembre 19 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 05 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Monique JOUSSEAU, Maire.

Présents : 9

Sont présents: Michel BISSARDON, Vincent BUGAUT, Pascal CHEVRIER, Christophe DESCOMBIN, Emmanuel DEVAUX, Monique JOUSSEAU, Guy MOUREAUX, Guy PERRET, Vincent SERVIGNAT

Votants: 10

Représentés: Bernard CARDON par Guy MOUREAUX

Excuses:

Absents: Baptiste DELORME, Brigitte JOLY, Isabelle KHERROUFI

Secrétaire de séance: Guy MOUREAUX

Date d'affichage du procès verbal: *13 Septembre 2017.*

Lecture du compte-rendu du 13 JUIN 2017 :

Il est lu par Christophe DESCOMBINS.

Dans la dernière phrase du point 3 - choix lot 2 (peinture) façades mairie - il faut lire "l'entreprise FELIX est retenue pour les travaux de peintures" et non "pour les travaux de menuiserie".

Il est approuvé à l'unanimité.

Emmanuel DEVAUX arrive à 19 H 15.

Rajout à l'ordre du jour :

Le Maire demande au Conseil de mettre à l'ordre du jour la non mise en vente de l'évier en inox.
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

1. EVIER INOX (DE 2017 03) :

Le Maire rappelle au Conseil la délibération n°2014-054 du 26/08/2014 dans laquelle il avait été décidé de vendre l'ancien évier inox et la robinetterie allant avec pour un prix de 500 €.

A ce jour, aucun acheteur ne s'est manifesté et les associations de Plottes désirent le conserver.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de retirer cet évier de la vente et de le conserver pour les besoins des associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer cet évier de la vente et de le mettre à disposition des associations.

2. DECISION MODIFICATIVE N°02 BUDGET COMMUNE - FACTURE NOREMAT (DE 2017 03) :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts pour le boîtier de l'herbière au budget de l'exercice 2017 sont insuffisants, qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578 - 10011	Autre matériel et outillage de voirie	106.00	
10223	TLE		106.00
TOTAL :		106.00	106.00
TOTAL :		106.00	106.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3. ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE (DE 2017 038) :

Le Maire rappelle au Conseil que la Fondation du Patrimoine a aidé la Commune lors de la recherche de fonds pour la toiture de l'église et qu'elle lui a versé une subvention à cette occasion.

Elle indique que l'adhésion, pour une commune de moins de 1 000 habitants, est au minimum de 75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €.

4. ADHESION RADIO BRESSE (DE 2017 039) :

Le Maire informe le Conseil qu'il a été demandé à Radio Bresse de passer une annonce pour le marché d'été qui a lieu le 1er dimanche du mois de Mai au mois d'Octobre.

Il y a lieu de passer une convention avec Radio Bresse pour l'adhésion au journal des communes, une participation de 0.09 € par habitant sera demandée. Cette convention sera conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des deux parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au journal des communes de Radio Bresse et charge le Maire de signer la convention.

5. EMPRUNT BANQUE POPULAIRE POUR TOIT EGLISE :

Guy PERRET indique que l'emprunt de 26 600 € signé avec la Banque Populaire pour le financement des toitures de l'église est à débloquent. Le taux est de 0.95 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de débloquent l'emprunt de 26 600 € à la Banque Populaire.

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS - COMPETENCE "PETITE ENFANCE : CREATION ET GESTION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, DU MULTI ACCUEIL, DE LA MICRO CRECHE DANS LE CADRE DES CONTRATS ENFANCE" (DE 2017 040) :

Par délibération du 29 JUIN 2017, le Conseil Communautaire du Mâconnais Tournugeois a délibéré par 28 voix pour et 11 contre pour l'élargissement de la compétence "Petite Enfance" à l'ensemble de l'Intercommunalité.

La compétence "Petite Enfance" est une compétence supplémentaire qui est à ce jour exercée uniquement sur l'ex territoire du Mâconnais Val de Saône.

Madame le Maire indique que le coût annuel supplémentaire, correspondant aux structures de Tournus, est de 203 053 €. La délibération de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois ne précise pas la charge financière sur le périmètre de l'ex Mâconnais Val de Saône liée à cette compétence.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les retombées financières pour les communes de l'Intercommunalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre la prise de la compétence "petite enfance" par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois tant que la CLETC ne s'est pas prononcée sur l'évaluation des coûts et dans l'attente de connaître les modalités de financement.

7. INDEMNITE DE MME MALATERRE - TRESORIERE DE TOURNUS (DE 2017 041) :

Le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu la demande de versement de l'indemnité de Mme MALATERRE, Trésorière de TOURNUS.

Le montant brut de cette indemnité est de 403.87 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à Mme MALATERRE l'indemnité de 403.87 € brute pour l'année 2017.

8. CONVENTION POUR LA FACTURATION ET L'ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT (DE 2017 042) :

Suez a envoyé à la Commune le renouvellement de la convention pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement.

La convention prendra effet à compter de la date de signature par le Maire jusqu'au 31 Décembre 2022. Suez sera chargée de facturer et d'encaisser la redevance assainissement à la place de la Commune puis de verser le produit de celle-ci à la Commune contre une rémunération qui est fixée à 3.67 € par facture émise au cours de l'année. Ce tarif sera révisable annuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

9. TARIFS CANTINE / GARDERIE (DE 2017 043) :

Le Maire indique que la Société RPC est venue présenter un nouveau logiciel (ROPACH) qui permettra aux parents d'inscrire ou de désinscrire leurs enfants à la cantine à domicile et suivant certaines conditions. Ce logiciel est gratuit pour la Commune.

La mise en place de ce système se ferait après les vacances scolaires d'Octobre 2017.

Il convient de rajouter des tarifs à ceux existants actuellement :

- Création d'un tarif panier (les parents amènent le repas de leur enfant suite à des problèmes de santé) : 2.40 € par repas sur présentation d'un certificat médical.
- Création d'un tarif spécial fixé à 4.50 € pour les enfants qui mangent exceptionnellement à la cantine sans avoir été préalablement inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer les deux nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 06 Novembre 2017.

10. REMPLACEMENT AU POSTE DE 4ÈME ADJOINT ET DES DELEGATIONS AUX DIFFERENTS SYNDICATS SUITE AU DECES DE Mr JEAN-PAUL BRELOT (DE 2017 044) :

Le Maire demande aux conseillers présents si quelqu'un est intéressé par le poste de 4ème adjoint, suite au décès de Jean-Paul BRELOT. Vincent SERVIGNAT serait intéressé par le poste de 4ème adjoint mais il demande à réfléchir jusqu'au prochain conseil.

Elle demande également s'il y a des candidatures pour être délégué au Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais, à la commission du PLUi de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois et en tant que chargé de défense.

Il est proposé à Christophe DESCOMBIN de prendre le poste de délégué titulaire au Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais. Celui-ci accepte.

Christophe DESCOMBIN accepte également d'être le chargé de défense pour la Commune de PLOTTES, Emmanuel DEVAUX accepte de remplacer Mr BRELOT au sein de la Commission PLUi de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que Mr Christophe DESCOMBIN soit désigner délégué titulaire au Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais,
- que Mr Christophe DESCOMBIN soit nommé chargé de défense pour la Commune de PLOTTES,
- que Mr Emmanuel DEVAUX soit nommé membre de la commission PLUi de la Communauté de Communes Mâconnais tournugeois.

11. QUESTIONS DIVERSES :*** Epareuse :**

Le Maire informe le Conseil qu'un agriculteur de TOURNUS qui part à la retraite met en vente une épareuse d'occasion de type Rousseau. Le tarif demandé est de 7 000 €.

Le Conseil Municipal charge le Maire de négocier l'achat de cette épareuse.

*** Cabane dans la cour de l'école :**

Vincent SERVIGNAT signale que la cabane dans la cour de l'école est en mauvais état et qu'il serait bien de la remplacer.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,
Monique JOUSSEAU

